

www.mrelassomption.qc.ca

MRC de L'Assomption



Politique cadre en culture

Adoptée le 26 octobre 2010

En concertation avec nos villes
Charlemagne
L'Assomption
Repentigny
Ville de L'Épiphanie
et nos paroisses
L'Épiphanie
Saint-Sulpice

P Préambule

Dans son désir d'affirmer son caractère identitaire distinctif, la MRC de l'Assomption entend, en synergie avec ses municipalités constituantes, consolider et développer la réflexion culturelle sur son territoire afin de se distinguer et de se positionner face à ses voisines que sont la communauté métropolitaine de Montréal et les autres MRC de Lanaudière.

La MRC de l'Assomption constate un dynamisme culturel affirmé et compétitif sur son territoire, tributaire d'équipements majeurs ou de plateaux de diffusion que sont, chacun à leur mesure, le Théâtre Hector-Charland, le Centre d'exposition de Repentigny, diverses salles de spectacles et nos différentes bibliothèques municipales. La pléiade d'activités organisées et de cours offerts dans chacune de nos villes, Charlemagne, L'Assomption, Repentigny, L'Épiphanie, et de nos paroisses, L'Épiphanie et Saint-Sulpice, confirme la capacité et la qualité d'offre en activités culturelles sur notre territoire.

La MRC convient, qu'au plan du soutien au développement culturel, plusieurs acteurs sont déterminants. Nos municipalités sont maîtres d'œuvres en matière de production et de diffusion des activités culturelles offertes à la population et se réservent l'autonomie financière dans la création de contenus locaux.

La MRC entend donc, dans cet objectif de se doter d'une identité forte, assumer son rôle d'incubateur régional et ainsi favoriser la réflexion, la concertation et le partage d'information, sans augmenter la charge financière des municipalités membres.

La MRC, en adoptant la politique cadre actuelle, affirme sa présence au plan culturel dans le contexte métropolitain et lanauois. Elle affirme également sa volonté d'y maintenir la culture comme un facteur déterminant d'enrichissement individuel et collectif, tant sur le plan identitaire, qu'économique ou touristique. La MRC et ses municipalités constituantes, se reconnaissent la responsabilité d'en soutenir la vivacité et d'en mettre en valeur les richesses.



P Principes directeurs

C'est dans cet esprit que la MRC a déterminé les principes directeurs qui orienteront son action en concertation avec les municipalités constituantes :

- Maintenir la dynamique d'échanges avec les constituantes;
- Développer la concertation régionale;
- Forger notre identité;
- Soutenir le dynamisme culturel de la MRC.



Principe directeur # 1

Maintenir la dynamique d'échanges avec les constituantes

La MRC doit définir clairement ses champs d'intervention en matière de culture pour ne pas dupliquer ou encore entrer en compétition avec les activités de ses municipalités. Elle a besoin de mandats précis qui s'inscrivent en complémentarité avec le rôle des municipalités. À cet égard, puisque le monde municipal est un secteur en perpétuel ajustement, elle doit évoluer dans une structure souple capable de s'actualiser périodiquement et d'effectuer les réorientations nécessaires en concertation avec ses municipalités membres.

Les orientations stratégiques

- Définir les domaines d'intervention de la MRC
- Actualiser périodiquement le plan d'action
- Maintenir l'information au conseil et son rôle décisionnel
- Intégrer la culture dans chacune des autres compétences de la MRC
- Miser sur la validation politique par le niveau local



Principe directeur # 2

Développer la concertation régionale

Dans la limite de ses compétences générales, la MRC entend jouer d'abord un rôle d'incubateur au plan culturel, comme elle le fait dans d'autres domaines. Elle entend susciter la convergence, l'harmonisation et la complémentarité entre les différents acteurs du milieu de façon à créer une synergie dans l'action collective et l'intérêt régional. C'est notamment par une approche concertée avec le CLD et les différents partenaires du milieu qu'elle compte y parvenir.

Les orientations stratégiques

- Animer la réflexion culturelle régionale - rôle d'incubateur
- Développer une étroite collaboration avec le CLD
- Sensibiliser les autres secteurs à l'importance de la culture
- Maintenir l'efficacité et la convergence du comité technique des délégués municipaux



Principe directeur # 3

Forger notre identité

Afin de se positionner dans le grand ensemble qu'est la Communauté urbaine de Montréal dont une majeure partie du territoire de la MRC de L'Assomption fait partie, le déploiement d'une identité forte est indispensable. C'est notamment à travers la mise en valeur de son patrimoine et de ses spécificités culturelles que la MRC parviendra à se distinguer d'une part, mais surtout à se définir en tant que région. Faire découvrir et partager ses richesses avec les jeunes via le milieu scolaire est également une des priorités de la MRC de L'Assomption. La même préoccupation concerne le territoire Lanaudois, où la MRC doit aussi faire prévaloir son caractère propre.

Les orientations stratégiques

- Définir et déployer notre identité régionale
- Mettre en valeur notre patrimoine global
- Développer des partenariats avec le milieu scolaire
- Reconnaître la culture comme facteur d'attrait de la MRC



Principe directeur # 4

Soutenir le dynamisme culturel de la MRC

Les acteurs de la sphère culturelle, et plus spécialement les artistes, travaillent régulièrement en solitaires et ont peu d'opportunités de discuter de leur pratique. La MRC déploiera les efforts pour y remédier en aménageant des occasions d'échanges pour les artistes de concert avec les orientations municipales.

Le territoire de la MRC de L'Assomption possède une diversité culturelle qui, sans contredit, mérite d'être davantage connue de la population et d'être mise en valeur. La MRC entend promouvoir les acteurs culturels qui se distinguent et qui peuvent servir de modèle aux jeunes et devenir une plateforme de visibilité régionale de nos meilleurs talents.

La MRC entend jouer un rôle de mobilisation des paliers municipaux, supralocaux et gouvernementaux pour supporter les organismes culturels oeuvrant sur son territoire. Elle est compétente en ce sens pour développer des partenariats en soutien du milieu culturel.

Les orientations stratégiques

- Développer des tribunes d'échanges pour les artistes et les travailleurs culturels
- Promouvoir et reconnaître le dynamisme culturel et notre élite locale
- Influencer sur le développement de partenariats favorisant le fait culturel



Plan de mise en œuvre

En tant qu'initiateur de la démarche de révision de la première politique culturelle adoptée en 2000, le conseil des maires de la MRC de L'Assomption choisira des rôles et des responsabilités sur le plan de la mise en œuvre. Il jouera un rôle important en tant qu'agent mobilisateur et en tant que gardien des valeurs de la nouvelle politique cadre. Il préconisera notamment diverses actions dont celles :

- de maintenir en place une structure de gestion de la politique cadre en culture :
 - par le maintien du poste d'un agent culturel dédié au soutien et à la mise en valeur du fait culturel;
 - par le maintien du comité culturel permanent de concertation;
- de voir à l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre du plan d'action;
- et d'assumer le suivi et la mise à jour de la politique culturelle lors de ses séances de travail.

La MRC, par son conseil et ses ressources, est le principal intervenant qui veillera à l'application de la nouvelle politique cadre en culture. Cependant, sa mise en œuvre est assise sur la collaboration de chacune de ses municipalités constituantes. Les rôles joués par chacun seront à la fois différents et complémentaires, assurant un action pertinente aux intérêts locaux, et cohérente avec les objectifs régionaux.

